



tout naturellement

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE VAL-D'ARC

**Procès-Verbal du conseil municipal ordinaire
Séance du 28 novembre 2025**

Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers : Date de convocation : 20/11/2025
En exercice : 22 Date d'affichage : 20/11/2025
Quorum : 12
Présents : 16
Votants : 16 + 3 pouvoirs

Présents : M. GENON Hervé - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - RIZZON Bruno - - MARTINET Jacky - GACHET Roger -MICHELLAND Bruno - - BIBOLLET Nicolas

Mmes - COMBET Claire - GAZET Véronique - JALLIFIER-VERNE Christelle- MASSUTTI Carole - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra- PAVIET Laura-

Excusés : Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc - GENON Marie (pouvoir à GENON Hervé) - RICHARD Denis - RICO PEREZ José - BAZIN Josyane (pouvoir à Véronique GAZET) - PEREZ Stéphanie (pouvoir à Christelle JALLIFFIER VERNE)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET

~~~~~

**1. Approbation du PV de séance du conseil du 12 septembre 2025**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 12 septembre 2025 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est validé.

**3. Désignation du secrétaire de séance**

Véronique GAZET est désignée secrétaire de séance.

#### **4. Réseau de chaleur sur Randens**

La commission d'Appel d'offres s'est réunie le 30 septembre à 16 h 30 dans les locaux de la mairie de Randens. Le marché comprend 2 lots :

Le lot n°07\_Bis : liaison distribution de chauffage entre école et logements communaux bâtiment du bar

2 offres étaient recevables :

- G2G Energie pour un montant de 52 660.00 € HT, la note globale obtenue lors de l'analyse des offres était de 88 / 100
- Blampey pour un montant de 65 305.68 € HT avec une note globale attribuée de 81.60 / 100

Le Lot n°08 : Terrassement / VRD / Traversée de voirie

2 offres étaient recevables :

- Eiffage pour un montant de 63 834.93 HT, la note globale obtenue lors de l'analyse de l'offre était de 85.50 / 100
- SERTPR pour un montant de 47 704.92 HT avec une note globale de 90 / 100

Suite à l'analyse des offres il est proposé d'attribuer le Lot n°07\_Bis à la société G2G Energie et le Lot n°08 à SERTPR.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Les travaux devraient commencer début 2026.

#### **6- Subventions aux associations locales**

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions avec les mêmes montants que l'année dernière.

Soit les montants ci-dessous :

| Association                   | Montant 2025 en € |
|-------------------------------|-------------------|
| Club des ainés de Randens     | 500               |
| ACCA Randens                  | 300               |
| Foyer Rural                   | 3 000             |
| Maurienne Basket              | 8 000             |
| Echo de Charbonnières         | 2 000             |
| Don du sang                   | 400               |
| Anciens combattants           | 450               |
| Amicale des pêcheurs de l'Arc | 100               |
| APEI Maurienne                | 200               |
| Boule de Charbonnière         | 1 000             |
| Comité lutte contre le cancer | 200               |
| Comité Handi sport            | 200               |
| Judo olympique des 4 vallées  | 500               |
| USCA Football                 | 8 000             |
| <b>Total</b>                  | <b>24 850</b>     |

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **7- Projet de ferme solaire**

Nous avons reçu la date de signature pour l'acquisition de la dernière parcelle de la lagune qui se tiendra le 9 décembre (délibération du 18 novembre 2022 pour un montant de 500 €).

Total énergie a vendu sa filiale qui gérait les petits projets de ferme solaire à la société CS le Moulin installée à Béziers.

Monsieur le Maire propose de transférer le projet de bail à la société CS le Moulin, filiale de Total Energie.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **8- CDG 73 Contrat d'Assurance groupe pour la couverture des risques statutaires 2026-2029**

En tant qu'employeur territorial, la commune assume la charge financière de la protection sociale de ses agents, en continuant à verser leurs salaires, notamment en cas d'accident de travail, de maladie, ou encore de congé maternité. En adhérent à l'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires, elle perçoit alors une indemnisation de l'assureur.

Un appel d'offre a été mené par le centre de gestion. Un nouveau contrat d'assurance groupe prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de quatre ans, conclu avec le groupement DIOT SIACI (courtier gestionnaire) / GROUPAMA (compagnie d'assurance),

Monsieur le Maire propose d'étudier le coût des différentes options et de repousser la délibération au 12 décembre.

## **9- Travaux sur le bâtiment de la gendarmerie**

De gros travaux ont dû être mis en œuvre début octobre suite à des dégâts des eaux. Depuis une réunion en préfecture a eu lieu pour envisager la suite des travaux. Monsieur le Maire a accepté de poursuivre les travaux mais avec des aides notamment de l'Etat et une revalorisation des loyers.

Elsa Garin, architecte, a fait un diagnostic des travaux nécessaires Elle les a estimés à 1 863 351.89 € (Rénovation thermique toit et murs, fenêtres, mise en sécurité avec clôture et portail).

Le loyer est actuellement de 153 030.84 € / an. Il a été obtenu un surloyer de 35 000 € (travaux B12 projet de loi de finance) pendant 15 à 17 ans

La commune pourrait prétendre au soutien financier suivant :

- 600 000 € par l'Etat : DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) / DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 32 %
- 600 000 € par le FAST (fond d'aide pour les solidarités territoriales) 32 %
- Total : 1 200 000 €

Elle mettrait en œuvre un autofinancement de 663 351.89 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer le plan de financement en demandant les aides.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire propose d'affecter en urgence 30 000 € pour le remplacement d'une quinzaine de radiateurs.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **10-Programme Façades**

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 9 200 € sur un projet de 3 façades mais également 5 543.16 € sur un autre projet de rénovation de façade sur la Grande Rue d'Aiguebelle.

**Pour : 19**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**

#### **11- Situation de la parcelle A235 (bien sans maître)**

La procédure de bien sans maître a été engagée sur la parcelle A235. Le bâtiment enclavé entre deux propriétés menace de s'effondrer pour l'instant sans risque sur la voie publique.

**Monsieur le Maire propose de poursuivre la procédure et de laisser cette parcelle propriété de l'état.**

**Pour : 19**                    **Contre : 0**                    **Abstention : 0**

12- Acquisition de bien présumé vacant et sans maître parcelle A 112

La procédure de bien sans maître sur la parcelle A112 entamée au printemps arrive à la fin de l'étape d'affichage.

Monsieur le Maire propose de l'acquérir. Elle sera ensuite revendue à des habitants.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

### **13- Renouvellement convention pluriannuelle de pâturage sur terrain forestier**

Monsieur Mellan, adjoint à la commune de Val d'Arc propose de renouveler la convention pluriannuelle de pâturage sur terrain forestier en faveur de M. Sébastien Ortolland.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

## 14- Aspects budgétaires

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative relative à des virements de crédits pour permettre de régler des factures d'investissement pour un montant de 84 128.12 € et de fonctionnement pour un montant de 1600 €.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**15- Motion de soutien à FERROPEM**

Monsieur le Maire propose de prendre une motion de soutien pour le maintien de l'emploi et de l'activité du site industriel FERROPEM à Montricher-Albanne. Cette motion appelle à l'action des pouvoirs publics pour la pérennité de l'activité.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**La séance est levée à 21H30**

**Fait à Val d'Arc le 30 novembre 2025**

**Le secrétaire de séance, V Gazet**

**Le Maire, H Genon**

